



## Rapport annuel 2024

## Table des matières

|                                                                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Avant-propos                                                                                                 | 3  |
| Le cadre                                                                                                     | 4  |
| Le 24 février 2005: signature d'un accord de coopération interrégionale                                      | 4  |
| Le 3 juillet 2007: création de l'asbl SYNERJOB                                                               | 4  |
| Missions                                                                                                     | 5  |
| "Rolling Agenda"                                                                                             | 5  |
| Les grandes thématiques traitées                                                                             | 7  |
| I. Mobilité interrégionale                                                                                   | 7  |
| a) Collaboration Forem - VDAB                                                                                | 7  |
| b) Collaboration Forem - ADG                                                                                 | 8  |
| b) Collaboration Actiris - VDAB                                                                              | 8  |
| d) Formation professionnelle                                                                                 | 8  |
| II. Transfert des compétences                                                                                | 9  |
| III. SYNERJOB et l'Europe                                                                                    | 9  |
| a) Réseau européen des services publics de l'emploi (ENPES / European network of Public Employment Services) | 9  |
| b) EURES (European Employment Service)                                                                       | 10 |
| c) Garantie pour la Jeunesse (GJ)                                                                            | 11 |
| d) ReferNet                                                                                                  | 12 |
| IV. SYNERJOB et l'AMSEP (Association Mondiale des Services d'Emploi Publics)                                 | 14 |
| V. Thématiques transversales                                                                                 | 15 |
| a) Flux automatiques des offres d'emploi                                                                     | 15 |
| b) Competent 2.0                                                                                             | 15 |
| c) Mobilité interrégionale                                                                                   | 16 |
| d) Compte individuel de formation                                                                            | 16 |
| e) Plan de Communication - Statistiques                                                                      | 17 |
| Annexes                                                                                                      | 18 |
| Adresses                                                                                                     | 18 |
| Membres du Conseil d'administration de SYNERJOB au 31/12/2024                                                | 19 |
| Mandats                                                                                                      | 19 |
| Date des séances en 2024                                                                                     | 19 |

## Avant-propos

2024 a été une année de changement pour les politiques d'emploi et de formation professionnelle. Les accords de coalition au niveau des Régions et des Communautés ont souvent introduit de nouveaux paradigmes politiques. Des objectifs ambitieux en matière d'activation et de formation des chercheurs d'emploi, ainsi que des inactifs ont été fixés. Bien que la formation d'un gouvernement fédéral n'a pas abouti en 2024, il est rapidement apparu qu'un véritable changement dans la politique d'activation était également en préparation à ce niveau.

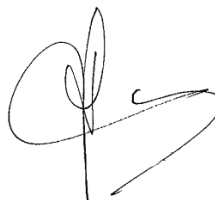
Dans ce contexte, les services publics d'emploi et de formation professionnelle se sont rencontrés : SYNERJOB a servi de plateforme par excellence pour s'informer mutuellement sur les dynamiques initiées dans chacune des régions, pour s'approprier les priorités politiques, pour exposer comment chaque SPE entendait opérationnaliser celles-ci en fonction de ses propres défis, mais aussi pour apprendre simplement de l'expérience des collègues des autres régions. Dans le respect des compétences de chacun, le partage des connaissances, la concertation et la coopération demeurent essentiels.

L'Assemblée générale, le Conseil d'administration et les différents groupes de travail ont poursuivi leurs travaux sur le renforcement de la mobilité interrégionale et l'échange d'offres d'emploi, ont coopéré à des projets internationaux, tels que ceux de l'OCDE ou de Wapes, et se sont penchés sur des thématiques telles que le statut des chercheurs d'emploi non mobilisables ou sur la Garantie Jeunesse. L'annonce de la fermeture d'Audi Brussels, où travaillent non seulement des Bruxellois, mais aussi de nombreux Flamands et Wallons, constitue un exemple emblématique de bonne coopération entre les partenaires de SYNERJOB. Ces derniers n'ont pas hésité à unir leurs forces et à mettre en commun leurs outils, afin d'être prêts à proposer, à chaque vague de licenciements, des solutions concrètes, des parcours vers un autre emploi ou vers une formation. L'évolution du processus a été suivi de près au sein du Conseil d'administration de SYNERJOB.

Les défis auxquels nos services sont confrontés se révèlent donc d'envergure, mais nous les abordons avec un esprit d'ouverture et une volonté de nous renforcer mutuellement. C'est dans cet esprit que SYNERJOB a, une fois encore en 2024, démontré toute sa valeur ajoutée.



Wim Adriaens  
Président SYNERJOB



Raymonde Yerna  
Vice-présidente SYNERJOB

## Le cadre

### Le 24 février 2005: signature d'un accord de coopération interrégionale

La Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, la Région flamande, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission Communautaire Française signent un accord de coopération interrégionale. Celui-ci a pour objectif de promouvoir une plus grande mobilité de l'emploi et de la formation entre les régions.

Depuis lors, ACTIRIS, l'Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft (ADG), Bruxelles Formation, Forem et VDAB collaborent étroitement avec pour objectif d'insérer sur le marché de l'emploi autant de demandeurs/chercheurs d'emploi que possible mais aussi d'encourager leur mobilité.

Différents moyens sont envisagés et incitent les services à :

- Échanger les offres d'emploi de manière plus intensive ;
- Sensibiliser les demandeurs d'emploi et les employeurs à la mobilité interrégionale ;
- Promouvoir et organiser ensemble des cours de langues et des actions de formation en rapport avec la mobilité interrégionale ;
- Assurer la concordance des dénominations de métiers, des fonctions en vue d'améliorer les échanges d'informations et de garantir une meilleure transparence du marché de l'emploi ;
- Coopérer à la réinsertion des travailleurs victimes d'un licenciement collectif ;
- Amorcer des actions spécifiques entre Bruxelles et la périphérie ;
- Favoriser la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi et des travailleurs ;
- Intensifier les collaborations entre Forem et l'ADG et renforcer l'accord de coopération conclu le 27 mai 2004 entre les deux organismes ;
- Renforcer les collaborations en matière d'apprentissage des langues et l'accès aux centres de compétence.

### Le 3 juillet 2007: création de l'asbl SYNERJOB

ACTIRIS, l'ADG, Bruxelles Formation, Forem et VDAB créent l'asbl SYNERJOB qui élargit les thématiques abordées, en vue de s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi.

Le Conseil d'administration qui regroupe les fonctionnaires dirigeants des membres de SYNERJOB se réunit plusieurs fois par an pour discuter de nouveaux projets, soutenir les actions en cours et suivre l'avancée de groupes de travail auxquels il confie d'aborder des thématiques particulières telles que la Garantie Jeunesse ou la numérisation du marché de l'emploi. La composition de ce Conseil d'Administration figure dans les annexes.

Le 1er juillet 2016, le Forem succède au VDAB à la Présidence de l'asbl SYNERJOB. Un secrétariat permanent lié à cette Présidence gère depuis lors les interactions entre les membres de SYNERJOB.

Depuis le 1er juillet 2022, le VDAB a succédé au Forem à la Présidence de l'asbl.

## Missions

SYNERJOB a pour objet de conjuguer les efforts des services publics belges de l'emploi et de la formation professionnelle, afin de faire face aux défis du marché du travail, et ce dans le respect des missions, tâches et compétences de chacun et des décisions du Conseil d'administration.

Ceci sous-entend notamment :

- Analyser et prendre en charge les problèmes du marché du travail belge ;
- Réfléchir ensemble sur les défis à relever ;
- Mettre en commun des connaissances et échanger des bonnes pratiques ;
- Acheter et/ou développer des outils et des méthodologies ;
- Réaliser des actions communes ;
- Conclure des partenariats dans le cadre de projets européens ou autres ;
- Organiser un tour de rôle entre les membres afin de proposer un point de contact unique pour les Services Publics de l'Emploi et de la Formation professionnelle dans le cadre de dossiers européens : EURES (EUROpean Employment Services), Garantie Jeunesse, le réseau européen des Services Publics d'Emploi (ENPES), WAPES et Refernet;
- Prendre des positions communes selon les règles de représentation internationale.

Toutes les actions ont pour but de co-construire ou d'entreprendre des actions autour d'un (ou de) projet(s) commun(s) (avec au moins deux partenaires SYNERJOB par projet). Chaque partenaire y engage ses propres moyens en vue d'atteindre les résultats visés.

Les défis auxquels les membres de SYNERJOB doivent répondre étant de taille, un groupe de travail stratégique a été créé en 2013. Sa composition a été revue en 2020 afin d'y adjoindre des participants qui en tant que top-managers ont un pouvoir décisionnel.

## "Rolling Agenda"

En vue d'un plus grand partage sur les thématiques relatives au marché du travail au sens large ou sur les matières susceptibles d'intéresser les membres de SYNERJOB, un « Rolling Agenda » a été mise en place en 2018.

Concrètement, lors de chaque Conseil d'administration, un membre réalise une présentation synthétique des dossiers de fond en cours dans son institution et susceptibles d'intéresser les autres membres de SYNERJOB.

A la fin de la présentation, ceux-ci choisissent la thématique au sujet de laquelle ils souhaitent plus d'informations lors de la réunion suivante. A cette réunion, une présentation plus fournie sur le thème choisi est donnée et un autre membre présente brièvement les dossiers susceptibles d'intéresser les autres. Et ainsi de suite.

Voici les thématiques présentées aux différentes réunions en 2024:

- Conseil d'administration du 12-03-2024: " Matching+" présentée par Forem;
- Conseil d'administration du 11-06-2024: "Parcours formation emploi" présentée par Bruxelles

Formation;

- Conseil d'administration du 08-10-2024: "la problématique "no show" au sein d'Actiris" présentée par Actiris.

## Les grandes thématiques traitées

Au fil de l'actualité et des problématiques rencontrées, le Conseil d'administration de SYNERJOB a créé des groupes de travail spécifiques à certaines thématiques. Ces groupes de travail sont composés d'experts de chaque membre de l'asbl. Ils peuvent être permanents ou temporaires en fonction des thématiques traitées et de la continuité de celles-ci dans le temps.

Voici les thématiques traitées par les groupes de travail actifs en 2022.

Les coordonnées du Secrétariat permanent de SYNERJOB sont indiquées en fin du rapport afin d'obtenir de plus amples informations sur les matières présentées.

### I. Mobilité interrégionale

La situation du marché de l'emploi diffère d'une région à l'autre. Dès lors, une plus grande mobilité interrégionale allège l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Les partenariats créés entre VDAB et ACTIRIS, entre VDAB et Forem, et entre Forem et ADG ont pour objectif de renforcer la mobilité interrégionale des demandeurs/chercheurs d'emploi et/ou des stagiaires bruxellois, wallons et de la Communauté germanophone.

#### a) Collaboration Forem - VDAB

Depuis 2008, le Forem et le VDAB collaborent pour faciliter l'emploi des chercheurs d'emploi wallons en Flandre. Cette coopération inclut la sensibilisation des entreprises flamandes à recruter également en Wallonie, la gestion des offres d'emploi flamandes, l'accompagnement des candidats potentiels et l'organisation d'événements comme des Jobdays et la « Werkweek ».

Depuis 2022, le Forem comptabilise les insertions de chercheurs d'emploi wallons en Flandre sur base des données DMFA. Ainsi, en 2022, 10.586 chercheurs d'emploi wallons ont connu une insertion dans une entreprise située en Flandre, en 2023 nous avons comptabilisé 9.891 chercheurs d'emploi. Nous ne disposons pas encore de données de 2024 (fin juin 2025).

A noter que suivant le Steunpunt voor Werk, près de 57.000 Wallons travaillent en Flandre (données 2021).

Un nouvel accord de coopération entre la Région flamande et la Région wallonne pour l'échange d'informations sur le marché du travail et la promotion de la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi est proposé aux gouvernements respectifs.

Cet accord a un triple objectif :

- œuvrer à un fonctionnement plus fluide de leurs marchés du travail respectifs ;
- accroître la mobilité des chercheurs d'emploi entre les Régions ;
- contribuer à la réalisation d'un taux d'emploi de 80 % en Belgique.

Une convention de coopération entre le VDAB et le Forem comprenant des actions spécifiques doivent soutenir l'atteinte de cet objectif.

Pour y parvenir, plusieurs améliorations seront nécessaires : optimisation du partage des offres d'emploi via API, mobilisation des entreprises flamandes, suivi des candidatures pour proposer des formations adaptées, amélioration de la mobilité (problème de transport), ajustement des exigences linguistiques et accompagnement renforcé des chercheurs d'emploi situés en zones frontalières.

## b) Collaboration Forem - ADG

L'ADG et le FOREM entretiennent une collaboration de longue date, afin de promouvoir la mobilité interrégionale, notamment en matière de formation professionnelle et de gestion d'offres d'emploi. Ainsi, en 2024, le Forem a géré 146 offres de postes de travail pour des entreprises situées en Communauté germanophone (hors intérim) et l'ADG a géré 77 offres de postes de travail pour des entreprises situées en Région wallonne hors Communauté germanophone (hors intérim et simple diffusion).

9 personnes domiciliées en Communauté germanophone ont réalisé un PFI (Plan Formation Insertion) dans une entreprise wallonne et 27 personnes domiciliées en Région wallonne hors Communauté germanophone ont réalisé une IBU (PFI) dans une entreprise germanophone (date de début en 2024).

41 demandeurs d'emploi de la Communauté germanophone ont suivi une formation dans les centres de formation du Forem, tandis que 19 demandeurs d'emploi wallons ont suivi une formation dans un centre de formation de l'ADG.

## c) Collaboration ACTIRIS - VDAB

Le 24 juin 2021, la Flandre et Bruxelles ont renouvelé leur accord de coopération, avec des ambitions renforcées pour les actions communes. Il en est résulté, en 2023, une convention de coopération durable entre Actiris et le VDAB avec des évaluations régulières entre 2023 et 2027.

L'accent est mis sur l'amélioration des compétences des demandeurs d'emploi bruxellois et l'accroissement de leur mobilité vers la Flandre. Des objectifs stratégiques clairs ont été fixés pour mesurer et évaluer ces ambitions.

Dans le cadre de cette convention, un plan d'action commun est élaboré chaque année, détaillant les actions et les réalisations spécifiques pour chaque année.

Comme d'habitude, des campagnes de communication ont été mises en place en mettant l'accent sur les aspects de la mobilité interrégionale avec, comme cerise sur le gâteau, l'événement « Brussels Moves » au Beroepenpunt. Par ailleurs, Actiris a investi de manière continue dans l'information et la sensibilisation de son propre personnel et de celui de ses partenaires, dans le but de renforcer la coopération interrégionale.

## d) Formation professionnelle

Voici les chiffres relatifs à la formation professionnelle pour 2024, à savoir le nombre de demandeurs d'emploi d'une autre région ayant suivi une formation dans les centres de formation du VDAB, de l'ADG, de Bruxelles Formation, du Forem et du VDAB.

|                                           | 2024 |
|-------------------------------------------|------|
| De ADG vers Forem                         | 41   |
| De Bruxelles Formation/Actiris vers Forem | 284  |
| De VDAB vers Forem                        | 176  |

|                                          |      |
|------------------------------------------|------|
| De Forem vers ADG                        | 17   |
| De Forem vers Bruxelles Formation        | 474  |
| De Bruxelles Formation/Actiris vers VDAB | 1250 |
| De Forem vers VDAB                       | 37   |

## II. Transfert des compétences

« En 2024, le groupe de travail auquel ont participé des représentants des 4 Services publics de l'emploi s'est réuni à plusieurs reprises au cours du premier semestre.

Les élections ayant eu lieu en juin, les travaux ont été mis en standby, le temps que le Gouvernement Fédéral et les entités fédérées soient formés, et que le point sur le statut de chômeur non mobilisable soit à nouveau à l'ordre du jour dans le cadre des adaptations prévues en matière de réglementation des allocations de chômage. »

## III. SYNERJOB et l'Europe

Depuis quelques années déjà, la Commission européenne exige la désignation d'un interlocuteur unique par Etat membre pour une série de dossiers. C'est pourquoi SYNERJOB s'est proposé fin 2013 comme interlocuteur ou « point de contact unique » ou SPOC (Single Point of Contact) pour les dossiers ENPES (European Network of Public Employment Services ou Réseau Européen des Services Publics de l'Emploi), EURES (EUROpean Employment Services) et Garantie Jeunesse. Concrètement, ACTIRIS, Forem et VDAB coordonnent chacun un de ces dossiers.

Pour le réseau ReferNet (European network of reference and expertise) du CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle), Bruxelles Formation a dédié un expert avec le soutien financier des autres membres de SYNERJOB.

### a) Réseau européen des services publics de l'emploi (ENPES/ European Network of Public Employment Services)

En 2024, SYNERJOB a joué un rôle actif au sein du réseau européen des Services publics de l'emploi (SPE) à travers une participation soutenue à divers événements, contributions aux travaux de la Commission européenne et collaborations avec d'autres SPE. A noter qu'Actiris, en la personne de Caroline MANCEL, a assuré la Présidence de ce réseau.

#### **Participation à des événements européens**

SYNERJOB a pris part à plusieurs rencontres et conférences d'envergure, notamment la conférence de haut niveau à Barcelone en octobre 2023, qui s'inscrivait dans le cadre de l'Année européenne des compétences et abordait les politiques actives du marché du travail. D'autres événements, organisés en format hybride, ont porté sur des thématiques stratégiques telles que l'intelligence artificielle, l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi, la migration de main-d'œuvre qualifiée et l'attraction des talents internationaux (avec un focus sur le « EU Talent Pool »). SYNERJOB a également

participé aux activités du Benchlearning européen, incluant la formation des évaluateurs et des réunions de travail pour améliorer l'efficacité des SPE.

### **Contribution aux travaux du réseau PES et de la Commission européenne**

Dans le cadre des sollicitations de la Commission européenne et du réseau des PES européens, SYNERJOB a apporté sa contribution à diverses enquêtes et études sur des sujets tels que la mesure des pénuries de main-d'œuvre, le partenariat avec les services privés d'emploi (PrES) ou les défis du marché du travail. L'association a également participé à la rédaction et à l'examen du Mémorandum du réseau des SPE pour la prochaine Commission européenne, en vue d'influencer les politiques futures du marché du travail. Par ailleurs, SYNERJOB a joué un rôle clé dans la préparation du programme de travail 2025-2026 du réseau PES.

### **Coopération avec d'autres SPE européens**

En 2024, SYNERJOB a répondu à plusieurs sollicitations d'autres SPE européens, contribuant à des études et à des échanges de bonnes pratiques sur des sujets variés : l'intégration des réfugiés ukrainiens, les méthodes de recrutement innovantes, la digitalisation des services d'emploi, la segmentation des demandeurs d'emploi et la promotion de la mobilité géographique. SYNERJOB a aussi collaboré avec des SPE partenaires sur des initiatives visant à renforcer l'égalité hommes-femmes, l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'emploi des étudiants étrangers.

### **Organisation du PES Board sous la Présidence belge du Conseil de l'UE**

Un axe central des actions de SYNERJOB en 2024, et plus particulièrement du Forem puisque l'assessorat des matières emploi revenait à la Wallonie, a été l'organisation et le suivi du PES Board dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'UE. Cette mission comprenait la planification et l'organisation des réunions, la définition des ordres du jour et la rédaction des notes conceptuelles des groupes de discussion. À l'issue des réunions, le Forem a assuré un suivi rigoureux comprenant notamment l'évaluation des résultats et la gestion financière et administrative de l'événement (marchés publics, paiements, demande de subvention, relation avec les fournisseurs, etc).

### **Contribution aux réflexions transversales**

Dans une démarche prospective, SYNERJOB a participé à la relecture et à la contribution du rapport "Trends in PES: Assessment report on PES Capacity 2023", un document stratégique analysant les capacités des SPE à relever les défis futurs. En parallèle, SYNERJOB a contribué aux consultations sur les opportunités offertes par l'intelligence artificielle pour moderniser les services publics de l'emploi. Enfin, SYNERJOB a participé aux efforts de communication visant à mettre en valeur le dixième anniversaire du réseau PES sur LinkedIn.

Par ces différentes actions, SYNERJOB a consolidé son rôle en tant qu'acteur essentiel du réseau européen des SPE, contribuant activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau européen.

## **b) EURES (European Employment Service)**

EURES est le réseau européen des services de l'emploi. Il vise à promouvoir la libre circulation des travailleurs dans l'Espace économique européen (EEE - les 27 États membres de l'Union européenne plus le Grand Bretagne, la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande) et en Suisse. Ce réseau est régi par le règlement UE 2016/589, ci-après dénommé règlement EURES.

- **Le rôle du groupe de travail SYNERJOB EURES**

Le règlement EURES prévoit la désignation d'un Bureau national de coordination ("National Coordination Office" - NCO) pour EURES dans chaque État membre. Il était donc nécessaire de trouver une solution pour la Belgique qui respecte les compétences nationales. SYNERJOB a été proposé

comme point de contact unique, sans préjudice des responsabilités des NCO (National Coordinator Office) des régions et de la communauté germanophone. Le Conseil d'administration de SYNERJOB mandate un des PES belges pour gérer le dossier avec ses homologues et assurer la communication avec le Bureau de coordination européen.

Depuis lors, le groupe de travail EURES de SYNERJOB travaille intensivement à la mise en œuvre du règlement EURES et à la préparation des réunions de coordination du réseau. Le groupe de travail suit également de très près les processus législatifs et la mise en œuvre d'autres règlements dans lesquels le réseau est impliqué et convient des positions belges à transmettre au Bureau européen de coordination.

- **Mise en œuvre du règlement EURES**

Le règlement prévoit l'ouverture du réseau EURES à d'autres organisations, ce qui nécessite une procédure d'admission. Une procédure applicable à toutes les régions a été introduite en 2018, au départ de travaux dans le cadre de SYNERJOB.

Aucun nouvel appel n'a été lancé en 2024. Des préparatifs sont en cours pour un nouvel appel en 2025. Les partenaires sont la FGTB (Fédération générale du travail de Belgique) et la CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens), Jacqglobal, Jint et la Chambre de Commerce d'Espagne en Belgique.

- **Autorité européenne du travail ("European Labour Authority" - ELA)**

L'Agence européenne a officiellement démarré ces travaux en octobre 2019.

Le transfert du Bureau européen de coordination d'EURES de la Commission européenne à l'ELA se fait progressivement et est pleinement réalisé depuis 2021. Le groupe de travail SYNERJOB suit ce processus et veille aux changements qui y sont liés.

Dans le cadre de la présidence belge au printemps 2024 et de l'évaluation du fonctionnement d'ELA, le groupe de travail SYNERJOB a contribué et participé à la conférence ELA, en particulier en ce qui concerne le groupe de travail EURES.

#### EU Talent Pool/ Réservoir européen de talents

Le groupe de travail SYNERJOB suit de près l'initiative législative de la DG Home et a participé au groupe de travail sur la réserve de talents de l'UE.

Suite à la présentation d'une proposition réglementaire par la Commission européenne, le groupe de travail SYNERJOB a été impliqué dans le groupe de travail technique préparant la négociation du Conseil sous la présidence belge. Pendant cette négociation, le groupe de travail SYNERJOB est resté impliqué pour conseiller le groupe de travail technique.

### c) Garantie pour la Jeunesse (GJ)

**Les 6 et 7 mars 2024, une réunion des coordinateurs nationaux Garantie pour la Jeunesse** a eu lieu à Bruxelles. Le point d'information principal a été l'annonce de la publication à venir de deux initiatives de la Commission visant à améliorer la qualité des stages dans l'UE à savoir : une proposition de directive relative à l'amélioration et au respect des conditions de travail des stagiaires et à la lutte contre les relations de travail régulières déguisées sous forme de stages et, une proposition de révision de la recommandation du Conseil de 2014 relative à un cadre de qualité pour les stages.

La Commission a également présenté les derniers développements et mises à jour relatifs à:

- l'Année européenne des compétences (lancée en 2023) et la présentation de la campagne «*Real People, Real Skills*» mettant en lumière des personnes qui ont changé ou fait évoluer leurs carrières grâce à des programmes d'amélioration et de requalification des compétences.
- L'initiative ALMA et les Etats-membres qui la mettent en œuvre

- L'Académie pour l'entrepreneuriat (mise en place en coopération avec l'OCDE)
- La semaine européenne de la jeunesse

La 2ème journée de réunion s'est tenue de manière conjointe avec les AFEPA (Advisors for European PES Affairs) avec un focus sur le soutien apporté aux jeunes en situation de NEET.

**Le 20 mars, la Commission européenne a présenté une proposition de directive et de recommandation aux États membres pour améliorer les conditions de travail des stagiaires dans l'UE**

Ce paquet vise à compléter et à réviser l'actuelle recommandation relative à un cadre de qualité pour les stages datant de 2014. L'objectif de ces initiatives est d'améliorer les conditions de travail des stagiaires dans l'UE, notamment :

- L'amélioration et le respect des conditions de travail des stagiaires;
- La lutte contre les relations de travail régulières déguisées sous forme de stages;
- La rémunération équitable;
- L'inclusivité et la lutte contre la discrimination;
- L'accès à la protection sociale;
- La qualité des stages.

Dans le cadre d'une analyse d'impact de l'ensemble du paquet (directive + recommandation), le VDAB, le Forem, Actiris et Bruxelles Formation ont été consultés et invités à contribuer pour dresser un inventaire des leurs stages et formuler leurs commentaires éventuels sur les textes de directive et de recommandation. Les discussions/consultations/négociations sur ces textes sont toujours en cours et les administrations concernées sont tenues informées des évolutions.

**Le 27 juin 2024** s'est déroulé un **évènement «EU4Youth» à Bruxelles**: Actiris a été invité à présenter la manière dont le Garantie pour la Jeunesse a été mise en place en région de Bruxelles-Capitale lors d'un évènement de Mutual Learning «EU4Youth» organisé à Bruxelles pour des représentants des SPE de l'Ukraine, de la Moldavie, et de la Géorgie.

#### d) ReferNet

Le réseau ReferNet rassemble tous les opérateurs publics belges de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP)<sup>1</sup> et a en charge diverses activités de suivi des politiques et de production de rapports, d'enquêtes ou encore d'articles thématiques. La représentation nationale et la coordination assurent la bonne exécution des tâches par le réseau. Afin de maintenir un équilibre communautaire, ces deux fonctions sont portées par des communautés linguistiques différentes (francophone pour la coordination et néerlandophone pour la représentation nationale). 2024 marquait le début d'un nouveau mandat de coordination courant de 2024 à 2027 et porté par Bruxelles Formation, fort du soutien des membres de SYNERJOB et de l'appui des Communautés / Régions.

Pour rappel, en 2020, un nouveau cycle de coopération européenne en matière d'EFP a débuté avec la [recommandation du Conseil sur l'EFP](#) pour une compétitivité durable, l'équité sociale et la résilience et la [déclaration d'Osnabrück sur l'EFP](#) en tant que catalyseur de la reprise et des transitions justes vers des économies numériques et vertes. Associés à d'autres documents et politiques stratégiques, ces deux documents ont donné un nouvel élan au processus de Copenhague et ouvert la voie à une coopération plus poussée au sein de l'Union européenne.

---

<sup>1</sup> Actiris, Bruxelles Formation, IFAPME, Forem, Fédération Wallonie-Bruxelles, SFPME, SPW, ADG, IAWM, Ministère de la Communauté germanophone, VDAB, Vlaamse Gemeenschap – Onderwijs en Vorming, Vlaamse Gemeenschap – Werk en Sociale Economie.

ReferNet, en tant que source d'informations du Cedefop, l'alimente dans le suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations du Conseil sur l'EFP et la déclaration d'Osnabrück, les bilans thématiques, mais aussi, des informations et des analyses systématiques spécifiques à chaque pays.

En 2024, ReferNet Belgium a été invité à :

**a) Contribuer au reporting sur l'EFP et les nouvelles mesures politiques en EFP**

- Afin de rendre compte des politiques EFP et de la manière dont les (ou certaines) priorités définies dans la recommandation EFP du Conseil et la déclaration d'Osnabrück sont mises en œuvre en Belgique, le réseau a procédé à la mise à jour du **Policy Report** de chaque Communauté (BE-FL, BE-FR, BE-DE) sur base des *National Implementation Plans* (NIP). Ces derniers constituent dorénavant un point de référence pour le travail du Cedefop et de l'équipe de coordination ReferNet jusqu'en 2025 dans le cadre de ce livrable<sup>2</sup>. Cette mise à jour a intégré les nouvelles initiatives concrétisées entre mars 2023 et octobre 2024 et les données factuelles sur les mesures et les actions prises depuis 2020. Les informations retenues pour chaque mesure concernaient : le contexte, les objectifs, la description, le groupe cible, les phases de développements, etc.
  - Dans l'optique de rendre le résultat de ce reporting public, l'outil en ligne : [Timeline of VET policy developments](#) est disponible ; une mise à jour annuelle est prévue.
- Le réseau a également rédigé 3 news sur des nouveautés EFP en Belgique :
  - [Addressing skills gaps to enhance employability](#)
  - [PédaGobox: optimised activities for hybrid training](#)
  - [Embedded vocational orientation in school curricula](#)

**b) Réaliser un apport thématique spécifique**

- **Perspective thématique sur la mise en œuvre des priorités nationales conformément aux NIP** : ce travail rassemble les actualités sur les développements en matière d'EFPI initial et continu menés en Belgique en 2023, conformément aux priorités identifiées dans le NIP. Il met également en avant les réalisations et les défis de la mise en œuvre des mesures ainsi que les acteurs impliqués. Cette perspective thématique est en cours de publication et sera disponible sur le site [suivant](#).
- **Contribution thématique à la reconnaissance des qualifications en matière d'EFPI dans l'UE** : ce travail présente un aperçu de la manière dont la comparaison et la reconnaissance des qualifications ont été organisées en Belgique néerlandophone et en Belgique francophone et le cadre législatif qui cadre ces activités. Une attention est également accordée aux qualifications à orientation professionnelle, y compris celles proposées en dehors des systèmes formels d'enseignement et de formation professionnels. Le Cedefop utilisera ces données pour élaborer une analyse comparative des développements dans les différents pays et/ou des rapports nationaux qui seront publiés sur leur site web. Aucune publication de la contribution originale n'est prévue, mais celle-ci reste disponible sur demande auprès de la coordination.

**c) Mener des activités de visibilité.**

- Entretenir et mettre à jour le **site ReferNet** national : l'équipe de coordination continue à alimenter le site internet [www.refernet.be](http://www.refernet.be) dans une optique de diffusion de ses activités.

---

<sup>2</sup> Pour rappel, la Commission a plaidé pour cette approche afin d'éviter des processus de rapport et de suivi parallèles (réalisés entre autres par l'Observatoire de l'éducation et de la formation et dans le cadre du Semestre européen). Ce suivi a été confié au Cedefop qui a préparé un cadre et des lignes directrices pour l'élaboration des *National Implementation Plan* (NIP), document présentant les priorités fixées par les États membres en accord avec les deux textes politiques européens. Les deux NIP de la Belgique ([BE-FL](#) et [BE-FR](#)) ont été transmis à la Commission européenne en 2022.

## IV. SYNERJOB et l'AMSEP (Association Mondiale des Services d'Emploi Publics)

L'année 2024 a été marquée par une transition importante au sein du Secrétariat Exécutif de WAPES. À la suite de la procédure de licenciement à l'encontre de l'ancienne Secrétaire Exécutive, Manuela RODRIGUEZ, SYNERJOB a confirmé son soutien à l'association tout en signalant son incapacité à pourvoir directement ce poste-clé.

Par procédure écrite, le Conseil d'Administration de WAPES a désigné Amandine MOIGNARD, Directrice des projets à WAPES, comme Secrétaire Exécutive par intérim le 14 octobre 2024. Cette décision a été officiellement entérinée lors du Conseil d'Administration de Paris des 14 et 15 novembre 2024, avec un mandat courant jusqu'à novembre 2025. En 2024, le Secrétariat Exécutif a connu plusieurs évolutions en matière de ressources humaines, dont le départ d'une secrétaire et d'une assistante de direction. Le recrutement d'un responsable des services supports/office manager est envisagé début 2025.

Les priorités de la Secrétaire Exécutive par intérim comprennent une restructuration du fonctionnement du Secrétariat, l'amélioration du suivi budgétaire, le recrutement d'un responsable des services supports, ainsi que la préparation du renouvellement des organes de gouvernance de WAPES prévu lors du Congrès mondial d'Abidjan en mai 2025.

**Conseil d'administration de WAPES – 14 & 15 novembre 2024** Le Conseil d'Administration de WAPES s'est tenu à Paris en présence de la nouvelle Présidente, Dr. Imane Belmaati (ANAPEC, Maroc). Plusieurs décisions importantes ont été prises :

- L'approbation du budget 2024 et l'adoption du budget 2025 avec des réserves, une révision étant prévue lors du Comité Exécutif de février 2025.
- La confirmation de la nomination d'Amandine Moignard comme Secrétaire Exécutive par intérim.
- La discussion d'une relocalisation du Secrétariat, bien que ce point n'ait pas été préalablement inscrit à l'ordre du jour. Il a été acté que WAPES ne pourrait pas être hébergé par l'OIT à Genève et que SYNERJOB continuerait à soutenir l'association en termes de locaux et frais de fonctionnement.

Malgré une période de transition difficile, plusieurs activités ont été organisées en 2024 :

- **Enquête :**
  - Lancement de l'enquête WAPES/ICCDPP sur l'orientation professionnelle dans les SPE (octobre 2024).
- **Webinaires :**
  - Webinaire sur l'information sur le marché du travail (novembre 2024).
  - Série de webinaires "Le Monde des SPE" présentant divers services publics de l'emploi (Lituanie, Cambodge, Japon, Mali, Royaume-Uni).
- **Groupe de travail WAPES G7 :**
  - Poursuite des travaux sur le changement démographique, avec un atelier à mi-parcours en novembre 2024 impliquant le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'OCDE, l'OIT et l'UE.
- **WAPES Academy :**
  - Lancement d'un programme de renforcement des capacités en Afrique avec l'AASEP et France Travail.

SYNERJOB restera impliqué dans le soutien opérationnel de WAPES et se portera candidat pour continuer à être membre du CA de WAPES. Il suivra avec attention la tenue du Congrès mondial de WAPES à Abidjan en mai 2025, les évolutions liées au renouvellement des instances de gouvernance et à la nomination d'un(e) Secrétaire Exécutif(ve) définitif(ve).

## V. Thématiques transversales

Certains groupes de travail traitent de sujets qui sont transversaux à plusieurs thématiques ou de sujets plus généraux. Voici quelques exemples de ces groupes:

### a) Flux automatique des offres d'emploi

Le groupe de travail « Flux » continue à suivre et à optimiser, dans la mesure du possible, la qualité de l'échange des offres d'emploi entre les différentes organisations. Lorsque des points d'attention sont détectés, les mesures nécessaires sont prises au niveau bilatéral. Les problèmes techniques détectés en 2022 dans l'échange d'offres d'emploi du VDAB vers le Forem via le serveur SFTP ont été résolus. Le VDAB et le Forem, dans le cadre de leur coopération renouvelée, ont procédé aux ajustements nécessaires pour rendre plus visibles les postes vacants nécessitant une gestion active du Forem.

Le groupe de travail a pour objectif de lancer dès que possible, au VDAB et au Forem, les développements nécessaires pour l'API sur les offres d'emploi. Actiris utilise déjà l'API d'offres d'emploi du VDAB pour obtenir un grand nombre d'offres d'emploi du VDAB. Le processus de validation des développements pour l'utilisation de l'API d'offres d'emploi pour récupérer les offres d'emploi les uns des autres est toujours en cours au Forem et au VDAB.

En attendant que le Forem et le VDAB développent la possibilité de récupérer toutes les offres d'emploi via l'API d'Actiris, Actiris maintient l'ancienne solution et envoie une sélection limitée d'offres d'emploi bruxelloises via SFTP.

### b) Competent 2.0

Le groupe de travail 'Competent' est le groupe de travail au sein duquel les partenaires discutent de manière semestrielle d'actions communes concernant la gestion de la base de données 'Competent' relatives aux professions et aux compétences. Ce groupe de travail est le point de contact belge pour les thèmes d'ESCO. 'Competent' est le langage standard pour les professions et les compétences au sein du marché du travail belge. En 2024, l'accent a été mis sur :

- Tenir à jour les professions et les compétences décrites dans Competent.
- Finaliser les ensembles de compétences. Il s'agit d'un niveau de communication supplémentaire dans 'Competent'. Les compétences sont regroupées sous des dénominations courtes, afin, à l'avenir, de communiquer de manière plus simple sur les compétences.
- Développer un nouvel ensemble de compétences, à savoir un ensemble de 14 compétences numériques conformes au cadre européen DigComp. Pour chacun des profils professionnels dans 'Competent', les compétences numériques les plus importantes pour la profession sont associés.
- Traiter la version 1.2 de la mise à jour majeure d'ESCO (classification européenne des aptitudes/compétences, des qualifications et des professions) en 1/ vérifier le renouvellement dans ESCO et en la traduisant dans 'Competent' (ajout de nouvelles autres désignations et compétences dans 'Competent') et 2/ vérifier, à la demande de la commission, la traduction néerlandaise et française des concepts nouveaux ou actualisés d'ESCO.
- Révision complète de la traduction française de 'Competent', ceci avant la migration de l'application Panorama d'Actiris vers la dernière version de 'Competent 2.0'.
- Enfin, en 2024, [l'archive des données de Competent](#) a également été mise en ligne. Outre via les API, les données de chaque publication de 'Competent' sont désormais disponibles via les

rapports sur cette page publique. Ceci dans le but de fournir un accès convivial aux données de 'Competent'.

### c) Mobilité interrégionale

Le groupe de travail 'Mobilité interrégionale' a discuté du statut des accords de coopération VDAB-Actiris et VDAB-Forem. Les actions en cours entre VDAB et Actiris ont été passées en revue, ainsi que les actions entre VDAB et Forem telles que la Werkweek wallonne (25-29 mars 2024 et 14-18 octobre 2024).

### d) Compte individuel de formation

Le Federal learning account (FLA) est une base de données numérique qui enregistre les formations et les droits à la formation des travailleurs salariés et permet de savoir quelles formations les travailleurs ont suivies et auxquelles ils ont encore droit.

L'application digitale Federal learning account (FLA) a fait l'objet d'une loi du 20 octobre 2023 relative à la création et la gestion du "Federal Learning Account".

Elle a pour objectifs (art 2 de la loi précitée):

1. faciliter l'exercice du droit individuel à la formation et les droits sectoriels à la formation ;
2. la gestion du crédit formation, des formations suivies et les aspects sectoriels de la formation ;
3. l'enregistrement des formations dans le cadre de la relation du travail ;
4. faciliter les mesures d'employabilité.

Elle y est définie en son article 3, j) comme suit:

«j) Federal Learning Account: l'application digitale qui forme une banque de données contenant toutes les données qui sont pertinentes pour répertorier et gérer le droit individuel à la formation, les droits sectoriels de formation, le crédit formation et les aspects sectoriels de la formation;»

Le FLA concerne les formations suivies dans le cadre:

- le crédit formation (le droit aux 5 jours de formation à partir du 1er janvier 2024) prévu dans la loi du 3 octobre 2022 portant des dispositions diverses relatives au travail ;
- les droits à la formation octroyés par convention collective de travail, conclue au sein d'une (sous-)commission paritaire conformément à la loi du 5 décembre 1968

Le FLA est une **subdivision du « Compte Individuel de Formation »** et a été rendue accessible à tous les employeurs au 1er avril 2024 pour qu'ils puissent y enregistrer les droits et les programmes de formation de leurs salariés visés supra.

Pour chaque travailleur, le FLA lui permet d'utiliser ses droits de formation et de publier les programmes de formation qu'il a suivis.

Lors de premières réunions du GT, par rapport à la collaboration des régions dont les services publics de l'emploi et de la formation et des communautés, à côté du projet FLA qui fait partie intégrante du Compte individuel de formation, le projet ILA visait à centraliser pour tous les citoyens les résultats des études, des formations qualifiantes et non qualifiantes et des certifications. Les autres parties envisagées au départ comme le catalogue visé dans la Recommandation visant l'appariement des offres et des besoins de formations ont été postposées.

Dans ce contexte, les travaux du GT Synerbob relatif à l'ILA ont été suspendus.

## e) Plan de Communication - Statistiques

Le groupe de travail "Statistiques" de SYNERJOB avait à l'origine pour objectif de déterminer une communication commune portant sur des statistiques harmonisées entre les différentes institutions concernant l'emploi et la formation professionnelle.

De 2017 à 2021, la demande d'emploi enregistrée par les quatre Services Publics de l'Emploi et les offres d'emploi qui leur étaient communiquées, ont fait l'objet de publications mensuelles sur le site [synerjob.be](https://synerjob.be), en quatre langues.

En 2022 et 2023, le groupe de travail (GT ci-après) a poursuivi les travaux d'harmonisation relatifs aux statistiques de formation professionnelle.

Le GT a fourni chaque année un rapport destiné au Conseil d'Administration (CA) de SYNERJOB, présentant les statistiques relatives aux trois domaines (demande d'emploi, offres d'emploi, formation professionnelle) ainsi que les difficultés croissantes <sup>3</sup> à maintenir une comptabilisation harmonisée. Les régions et communautés étant autonomes en matière d'emploi et de formation professionnelle, les pratiques, méthodes, nomenclatures et données disponibles se sont peu à peu éloignées de l'équivalence qu'elles avaient eue par le passé. Si les points de rapprochement et les divergences peuvent être documentés, publier des statistiques centralisées - mais plus harmonisées -, présentait des risques d'interprétation inadéquate, d'autant que leur centralisation ne les rendait pas représentatives d'une réalité belge.

C'est pourquoi l'objectif des services d'études et statistiques des différentes institutions est depuis 2024 de se tenir mutuellement informés des méthodologies et pratiques qui mènent aux statistiques propres à chaque institution, telles qu'elles les publient individuellement.

De cette manière, les différents SPE et Bruxelles Formation, via leurs "techniciens statistiques" restent à même d'interpréter correctement les statistiques des autres institutions, en dépit de la régionalisation de ces compétences.

Chaque institution tient à jour une documentation méthodologique en matière de statistiques dans les trois domaines, en vue d'un partage en GT au moins une fois par an, ainsi qu'à la demande de l'un des membres.

Le GT concrétise ces échanges en produisant en commun un référentiel formalisant les pratiques respectives et leurs éventuelles évolutions. Pour faciliter le travail collaboratif, le Forem pilote du projet, a ouvert aux partenaires un espace Sharepoint, destiné à accueillir tout document de référence que chaque institution souhaiterait mettre à disposition, ainsi que la production commune. Le Forem a proposé pour celle-ci un canevas structuré permettant de décrire précisément chaque statistique, incluant le nom utilisé par l'institution pour désigner la statistique, l'objet de la statistique (définition plus explicite), le périmètre de la statistique (description détaillée de la nature de la statistique, ce qu'elle recouvre ou non, les sous-ensembles inclus ou exclus, sa portée géographique...). Les autres rubriques indiquent l'unité de comptage, le(s) mode(s) de comptage utilisé(s) ou le (s) mode(s) de calcul (pour les indicateurs calculés), la fenêtre temporelle d'observation, la fréquence de mise à jour de la statistique ainsi que les ventilations publiées pour cette statistique. Enfin sont relevés les détails des changements en termes réglementaires, méthodologiques, techniques ou autres, intervenus l'année x (ou avant) et qui ont créé une rupture dans la série statistique et/ ou continuent à influencer la série statistique de l'année x.

Le référentiel des méthodologies utilisées en 2023 et 2024 était en cours de construction collaborative en fin d'année 2024. Il sera mis à jour chaque année.

---

<sup>3</sup> Ces difficultés s'expliquent par 1/ la comptabilisation désormais désharmonisée de la demande d'emploi (DEI vs WZW) par les SPE, 2/ un dédoublement de plus en plus complexe des offres d'emploi lié aux évolutions des pratiques de diffusion qui favorisent la visibilité des offres au détriment de leur comptage statistique 3/ des prestations de formation professionnelle peu harmonisables entre SPEF.

## Annexes

### Adresses

#### **Adresses des membres institutionnels de SYNERJOB au 31/12/2024:**

OFFICE REGIONAL BRUXELLOIS DE L'EMPLOI (ACTIRIS)  
Institution de droit public catégorie B  
Siège social à 1210-BRUXELLES, boulevard de l'Astronomie 14  
Représenté par Cristina AMBOLDI, Directrice-générale

ARBEITSAMT DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT (ADG)  
Institution de droit public catégorie B  
Siège social à 4780-SAINT-VITH, Vennbahnstrasse 4/2  
Représenté par Sabine HERZET, Directrice exécutive

BRUXELLES FORMATION  
Institution de droit public catégorie B  
Siège social à 1180-BRUXELLES, rue de Stalle, 67  
Représenté par Olivia P'TITO, Directrice générale jusqu'au 5 décembre 2024  
Représenté par Laurence RAYANE, Directrice générale à partir du 6 décembre 2024

OFFICE WALLON DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI (Forem)  
Institution de droit public catégorie B  
Siège social à 6000-CHARLEROI, boulevard Tirou 104  
Représenté par Raymonde YERNA, Administratrice générale

VLAAMSE DIENST VOOR ARBEIDSBEMIDDELING EN BEROEPSOPLEIDING (VDAB)  
Extern Verzelfstandigd Agentschap met rechtspersoonlijkheid (agence autonomisée externe dotée d'une personnalité juridique)  
Siège social à 1000-BRUXELLES, boulevard de l'Empereur, 11  
Représenté par Wim ADRIAENS, Administrateur délégué

#### **Adresse de la Présidence et du Secrétariat permanent de SYNERJOB:**

Asbl SYNERJOB c/o VDAB  
boulevard de l'Empereur, 11  
1000-BRUXELLES  
[Synerjob@vdab.be](mailto:Synerjob@vdab.be)

#### **Site internet de l'asbl SYNERJOB:**

[www.synerjob.be](http://www.synerjob.be)

## Membres du Conseil d'administration de SYNERJOB au 31/12/2024

|                            |                                                                                                                     |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forem</b>               | représenté par Raymonde YERNA                                                                                       |
| <b>VDAB</b>                | représenté par Wim ADRIAENS                                                                                         |
| <b>Actiris</b>             | représenté par Cristina AMBOLDI                                                                                     |
| <b>ADG</b>                 | représenté par Sabine HERZET                                                                                        |
| <b>BRUXELLES FORMATION</b> | Représenté par Olivia P'TITO jusqu'au 5 décembre 2024<br>Représenté par Laurence RAYANE à partir du 6 décembre 2024 |

## Mandats

Wim ADRIAENS, Président  
Raymonde YERNA, Vice-Présidente  
Cristina AMBOLDI, Secrétaire  
Sabine HERZET, Trésorière  
Olivia P'TITO, Vérificatrice aux comptes, jusqu'au 5 décembre 2024 et Laurence RAYANE à partir du 6 décembre 2024  
Caroline MANCEL, Vérificatrice aux comptes

## Dates des séances en 2024

### Conseil d'administration

12 mars 2024  
11 juin 2024  
08 octobre 2024

### Assemblée générale

11 juin 2024